

Nos bureaux de Reubais, 45, rue de la Gare (Téléphone 31113) sont ouverts au public tous les jours, de 8 à 17 h. et de 18 à 19 heures. Toutes les inscriptions doivent être remises le veille du jour de la parution, AVANT 17 heures.

Camouflez vos lumières
Dans la nuit du 31 Mai au 1^{er} Juin, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 21 h. 43 à 5 h. 54.

Au Conseil Municipal
(Suite)
Nous avons donné, dans une précédente édition, le début du compte rendu de la séance du conseil municipal qui s'est tenu sous la présidence de M. Bauduin, adjoint au maire.

Nous avons annoncé la création de 100 bureaux de recensement additionnels et le budget primitif 1942. Voici la suite des principales questions qui ont été discutées au cours de cette réunion :

Voici, dans les grandes lignes, les résultats de ce travail qui a permis de réduire à 10 millions un déficit qui s'élevait à 15 millions.

Le chapitre de dépenses comprend des plus-values dans certaines catégories, elles se montent au total à 2.092.500 francs.

D'après ce chapitre, par conséquent, les dépenses sont de 575.325 fr. 50. Parmi les dépenses on note également :

Personnel, traitement, indemnités, de résidence, assurance retraite et assurances sociales, etc., et le total atteint ici 4 millions 282.724 fr. 90.

Même augmentation pour les chapitres chauffage, éclairage et administration générale, toutes ces augmentations se chiffrent à 15.413.315 fr. 50.

En fin de compte, grâce à des diminutions de dépenses, la différence restant à combler est de : 2.075.702 fr. 60.

Pour l'atténuer, l'Administration a décidé de mettre en recouvrement 100 centimes additionnels nouveaux, portant ainsi le nombre de ces impositions à 635 + 100 = 735 centimes et compris les 13 centimes obligatoires dont 8 au principal et 5 au supplément.

Le mouvement du budget de 1942, tant en recettes qu'en dépenses, par rapport à celui de 1941, elles ne tiennent pas compte du déficit du budget primitif de 1941, qui a été couvert par une subvention de l'Etat de 4.396.778 fr. 80 en application de la loi du 28 août 1941.

Or, ces dépenses ne sont pas en 1941 de trouver reporté dans les prévisions budgétaires, de sorte que le déficit réel pour le budget primitif de 1942, à savoir, à 22 millions 1.999 fr. 60 et 199.778 fr. 80, soit 19.800.376 fr. 40, d'ailleurs égal à celui du budget additionné qui s'élève :

En recettes 61.781.512 fr. 90
En dépenses 72.930.987 fr. 30
Déficit 10.828.376 fr. 40

En conséquence, l'Assemblée a décidé :

1^o d'approuver le budget tel qu'il est présenté ;

2^o de demander à l'Etat pour couvrir le déficit, une subvention d'équilibre de 10.828.376 fr. 40, en application de la loi du 22 juillet 1940 et de la loi du 22 août 1941 modifiée par la loi du 30 août 1941.

LES RAPPORTS
Une somme de 30.000 francs a été votée pour versement des indemnités de remplacement et de réparations des postes de T.S.F.

— Il sera demandé au Département une subvention de participation au montant de 4.000.000 francs.

— Une somme de 37.000 francs a été accordée pour l'achat de matériel par le Service des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.

— L'entretien des propriétés communales en 1942 entrainera une dépense de 471.000 francs.

— La construction d'un aqueduc qui va de Dunkerque, coûtera 16.170 francs.

— Pour la réalisation du plan d'alignement, il sera procédé à l'acquisition d'une parcelle de terrain dans la rue de l'Espérance.

— Le Conseil a approuvé le budget primitif de l'année 1942.

— L'Assemblée a voté un avis favorable au budget de 1942 de l'Office public d'habitations à bon marché, accusant un excédent de recettes de 62.123 fr. 10.

— A la suite de ce qui a été émis pour l'organisation du contrôle médical scolaire imposé par le Commissariat général à l'Éducation physique et sportive, il sera alloué une subvention de 11.000 francs.

— L'Assemblée a émis un avis favorable au rapport d'ordre et de renseignements concernant des questions contentieuses et du service des eaux.

BANQUE DE FRANCE
Omnibus Employés Titulaires. - Concours 18 octobre 1942. Inscriptions 15 juillet, 31 août, 1942. Age : 18 à 25 ans. École : École Supérieure de Commerce de Valenciennes. École Supérieure de Commerce de Valenciennes. École Supérieure de Commerce de Valenciennes.

LES NOUVELLES DE LA VILLE
LES ESCAMOTERS A L'ŒUVRE
Une bicyclette volait 2.000 fr. à 450 mètres de la gare de la rue de l'Amiral Courbet, au préjudice de M. Antoine Liégeois, 29 ans, directeur d'usine, 129, boulevard de Valenciennes. Le voleur a été arrêté par un agent de la police municipale.

APRÈS UNE CHUTE DANS LE CANAL
Dans notre précédente édition, nous avons annoncé que le jeune Gilbert Hequet, 6 ans, était tombé dans le canal au qual de l'Ouest et qu'il avait été repêché par deux hommes qui ont été arrêtés pour avoir commis un délit de sauvetage.

MAISON DES TRAMWAYS
Dimanche 8 h. 15 à 11 heures
Lundi, matinée de 10 à 11 heures
UN DÉJEUNER DE SOLEIL
Un film anti-jeune, pérorant 1^{er} artisa écrivain - Acteurs

LES COMMERCES INTERDITS
Eugène Valkens, 72 ans, valleur de nuit, 45, rue St-Joseph et son fils Jean, 41 ans, camionneur, 6, rue du Carillon ont été surpris alors qu'ils s'apprêtaient à livrer deux kilos de viande de bœuf provenant d'un abattoir clandestin. Les marchandises ont été saisies et les délinquants ont été envoyés en prison.

VOLEUR PORTES ET FENÊTRES
Des déprédations ont été commises dans un immeuble occupé, situé 63, rue de la Bassée. Les voleurs ont soustrait une somme de 1.500 francs.

CE SOIR
buvez votre tasse de **THÉ DES FAMILLES** AUX 18 PLANTES et votre estomac sera débarrassé

LA JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES
La Journée Nationale des Mères a été célébrée à Valenciennes le 28 mai. Elle a été présidée par M. Frouin, maire de Valenciennes.

WATTELOS
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

LES COMMERCES INTERDITS
Eugène Valkens, 72 ans, valleur de nuit, 45, rue St-Joseph et son fils Jean, 41 ans, camionneur, 6, rue du Carillon ont été surpris alors qu'ils s'apprêtaient à livrer deux kilos de viande de bœuf provenant d'un abattoir clandestin.

VOLEUR PORTES ET FENÊTRES
Des déprédations ont été commises dans un immeuble occupé, situé 63, rue de la Bassée. Les voleurs ont soustrait une somme de 1.500 francs.

CE SOIR
buvez votre tasse de **THÉ DES FAMILLES** AUX 18 PLANTES et votre estomac sera débarrassé

LA JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES
La Journée Nationale des Mères a été célébrée à Valenciennes le 28 mai. Elle a été présidée par M. Frouin, maire de Valenciennes.

WATTELOS
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

LES COMMERCES INTERDITS
Eugène Valkens, 72 ans, valleur de nuit, 45, rue St-Joseph et son fils Jean, 41 ans, camionneur, 6, rue du Carillon ont été surpris alors qu'ils s'apprêtaient à livrer deux kilos de viande de bœuf provenant d'un abattoir clandestin.

VOLEUR PORTES ET FENÊTRES
Des déprédations ont été commises dans un immeuble occupé, situé 63, rue de la Bassée. Les voleurs ont soustrait une somme de 1.500 francs.

CE SOIR
buvez votre tasse de **THÉ DES FAMILLES** AUX 18 PLANTES et votre estomac sera débarrassé

LA JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES
La Journée Nationale des Mères a été célébrée à Valenciennes le 28 mai. Elle a été présidée par M. Frouin, maire de Valenciennes.

WATTELOS
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

LES COMMERCES INTERDITS
Eugène Valkens, 72 ans, valleur de nuit, 45, rue St-Joseph et son fils Jean, 41 ans, camionneur, 6, rue du Carillon ont été surpris alors qu'ils s'apprêtaient à livrer deux kilos de viande de bœuf provenant d'un abattoir clandestin.

VOLEUR PORTES ET FENÊTRES
Des déprédations ont été commises dans un immeuble occupé, situé 63, rue de la Bassée. Les voleurs ont soustrait une somme de 1.500 francs.

CE SOIR
buvez votre tasse de **THÉ DES FAMILLES** AUX 18 PLANTES et votre estomac sera débarrassé

LA JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES
La Journée Nationale des Mères a été célébrée à Valenciennes le 28 mai. Elle a été présidée par M. Frouin, maire de Valenciennes.

WATTELOS
En vue du paiement des allocations militaires de la 2^e quinzaine de mai 1942, les allocataires sont priés de se présenter au Bureau de la Journée Nationale des Mères, 10, rue de Valenciennes, à Valenciennes.

ALLOCATION MILITAIRE
En vue du paiement des allocations militaires de la 2